



CAJ/57/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 février 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cinquante-septième session
Genève, 10 avril 2008

SYSTÈMES DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa cinquante-sixième session, tenue à Genève les 22 et 23 octobre 2007, le Comité administratif et juridique (CAJ) a écouté les présentations d'un représentant de la *International Seed Federation* (ISF) et des délégations de l'Allemagne, du Brésil et du Royaume-Uni sur les expériences et initiatives en matière d'élaboration de formulaires de demande et de questionnaires techniques sous forme électronique. Les textes de ces présentations (en anglais seulement) sont reproduits respectivement aux annexes II à V du document CAJ/56/6 "Compte rendu".

2. Le CAJ a recommandé que le Bureau de l'Union organise une réunion visant à étudier les possibilités suivantes :

a) mettre en place un espace d'échange d'informations sur les systèmes de dépôt électronique et la création de bases de données;

b) étudier la possibilité de faciliter l'harmonisation des systèmes de dépôt électronique et de constitution de bases de données des membres intéressés de l'Union, au moyen d'un formulaire de demande électronique normalisé (incluant le questionnaire technique) assorti, le cas échéant, d'annexes spéciales à chaque administration, téléchargeable à partir du site Web de l'UPOV. Une telle étude porterait notamment sur les aspects suivants :

i) élaboration d'un formulaire de demande électronique normalisé multilingue, comprenant toutes les langues (autres que les langues officielles de l'UPOV) fournies par les membres concernés de l'Union;

ii) solutions envisageables pour réaliser le transfert des données du formulaire de demande électronique normalisé vers les éléments déposés auprès des membres de l'Union (transmission en ligne, courrier électronique, papier), par exemple utilisation par les membres de l'Union d'un logiciel commun et d'un système de signature et d'authentification électronique;

iii) moyens de faciliter l'incorporation, dans un format compatible, des données des systèmes de dépôt électronique dans la base de données UPOV ROM sur les variétés végétales;

c) recenser les aspects juridiques et administratifs devant être pris en compte par les membres de l'Union dans l'élaboration de leur système de dépôt électronique.

3. Le CAJ a décidé que le formulaire de demande électronique normalisé (incluant le questionnaire technique) devrait, le cas échéant, être fondé sur les formulaires types de l'UPOV figurant dans les documents TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS" et TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (voir les paragraphes 20 et 21 du document CAJ/56/6 "Compte rendu").

4. La réunion sur les systèmes de dépôt électronique des demandes se tiendra à Genève, le mercredi 9 avril 2008, et débutera à 18 heures. Des invitations à cette réunion ont été envoyées au Conseil, au Comité consultatif, au CAJ et au Comité technique au moyen de la Circulaire U 3635, du 11 janvier 2008.

5. Un rapport verbal sur cette réunion sera présenté à la cinquante-septième session du CAJ, qui se tiendra à Genève le 10 avril 2008.

6. Le CAJ est invité à examiner l'évolution des travaux relatifs aux systèmes de dépôt électronique des demandes, comme indiqué dans les paragraphes 4 et 5.

[Fin du document]